

REGLEMENT PARTICULIER

« Randonnée des Eboulis »

Dimanche 2 octobre 2016 à Mauriac (15)

A renvoyer signé avec le bulletin d'inscription et un chèque de 40€.

Définition : le moto club de Mauriac organise une randonnée moto. Cette épreuve se déroulera conformément aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme. Les pilotes devront se soumettre au code de la route.

Date et lieu : la randonnée aura lieu le dimanche 2 octobre 2016. Les participants se rendront sur le parking du magasin « Fracass' », avenue du Commandant Gabon, et les inscriptions se feront en face du parking salle André Thivet.

Horaires : un contrôle administratif et technique aura lieu de 7h30 à 9h00. Les départs se feront dans l'ordre des numéros qui vous auront été attribués à l'administratif. Ces départs se feront comme un enduro classique 3 par 3, toutes les minutes.

Machines : toutes les machines doivent être de type enduro munies d'une carte grise et assurées. Chaque pilote dont la machine n'est pas en règle se verra refuser le départ.

Droit d'engagement : le montant de l'engagement s'élève à 40 € incluant le repas de midi.

Déroulement : le premier départ sera donné à 9h00. Les pilotes vont s'élancer dans la première boucle qui comporte des portions difficiles. Des déviations seront mises en place et des marshals seront là pour aider si nécessaire. Une fois la première boucle couverte, les pilotes prendront leur repas salle André Thivet. Un deuxième départ pour la seconde boucle (avec ses quelques réjouissances mais toujours des déviations) sera donné à partir de 13h30. Aucun pilote ne sera autorisé à repartir après 15h00.

Circuit : le tracé emprunte des passages privés. Merci de bien respecter les balisages et de ne pas s'écarter du tracé prévu. Merci également d'éviter une repassé plus tard dans l'année afin de permettre la pérennité de ce moment de convivialité.

Fait à, le/...../.....

Signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)